



**Sainte
Colombe**

Mairie de Sainte-Colombe

Dossier d'inscription restaurant scolaire et activités périscolaires



Complétez ce dossier papier et à nous le retourner en mairie

avant le 15 juin 2022

MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE
188, place du Général de Gaulle – B.P. 12 – 69560 STE-COLOMBE
e-mail : mairie@ste-colombe.fr / tél : 04 37 02 23 10

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Enfant :

Nom : Prénom :
Sexe (M / F) : Date de naissance : .../.../..... Classe :

Assurance responsabilité civile :

Nom de la compagnie d'assurance : N° de contrat :

Nom du médecin traitant :

N° de téléphone du médecin traitant :-.....-.....-.....-.....

Coordonnées des parents ou du responsable légal :

Nom : Prénom :

Qualité : Père / Mère / Tuteur / Tutrice (rayer les mentions inutiles)

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone personnel :-.....-.....-.....-..... Téléphone professionnel :-.....-.....-.....-.....

Courriel* :@.....

*obligatoire pour les réservations et la facturation

Facturer à cette adresse

Nom : Prénom :

Qualité : Père / Mère / Tuteur / Tutrice (rayer les mentions inutiles)

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone personnel :-.....-.....-.....-..... Téléphone professionnel :-.....-.....-.....-.....

Courriel* :@.....

*obligatoire pour les réservations et la facturation

Facturer à cette adresse

Mode d'envoi des factures :

email Courrier et email

Garde alternée si séparation : Oui Non

Si oui, précisez les semaines

Date et signature des parents :

RESTAURANT SCOLAIRE – Fiche d’inscription

1. Inscription à la cantine

Cocher au choix, selon ses préférences :

Inscription annuelle régulière

Mon / notre enfant déjeunera à la cantine au(x) jour(s) suivant(s) :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

La saisie sur le portail famille sera faite par les services de la Mairie.

OU **Inscription occasionnelle**

Les réservations et annulations s’effectuent au plus tard le mardi de la semaine précédente avant 12h00 :

- sur le portail famille : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteColombe69560/accueil>

- ou par courriel à l’adresse suivante : mairie@ste-colombe.fr.

2. Pratiques alimentaires

Mange du porc : Oui Non

Allergie Alimentaire * : Oui Non

* En cas d’allergie alimentaire, produire un certificat médical à la mairie et à l’école en vue d’établir un Projet d’Accueil Individualisé (PAI). L’enfant pourra alors apporter son panier repas, préparé sous la responsabilité des parents. Le temps du repas est facturé forfaitairement à 1 € pour couvrir les frais d’accueil.

3. Engagements des parents

En inscrivant mon / notre enfant au service de cantine scolaire, je m’engage / nous nous engageons à respecter les modalités d’inscription, de réservation et de paiement, ainsi qu’à expliquer à mon / notre enfant le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Date et signature des parents :

Les informations enregistrées sont réservées uniquement à l’usage des services « restauration scolaire » et « Garderie » de la Mairie et ne peuvent être communiquées à des tiers. Depuis la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s’adressant directement à la Mairie de Sainte-Colombe (Rhône).

ACCUEIL PERISCOLAIRE – Fiche d’inscription

1. Inscription au service de GARDERIE : élèves de maternelle et de primaire

Cocher au choix, selon ses préférences :

Inscription annuelle régulière

Mon / notre enfant fréquentera la garderie au(x) jour(s) et horaires suivants :

Garderie	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin de 7h30 à 8h30				
Soir de 16H30 à 18h00				
Supplément de 18h00 à 18h30				

La saisie sur le portail famille sera faite par les services de la Mairie.

OU **Inscription occasionnelle**

Les réservations et annulations s’effectuent au plus tard le jeudi de la semaine précédente avant 12h00 :

- sur le portail famille : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteColombe69560/accueil>

- ou par courriel à l’adresse suivante : mairie@ste-colombe.fr.

2. Option ETUDES SURVEILLEES : réservée aux élèves d’école primaire

Les études seront assurées sous réserve d’un nombre suffisant d’inscrits.

Engagement sur l’ensemble de la première période (jusqu’aux vacances de la Toussaint)

Mon / notre enfant fréquentera le service d’études surveillées au(x) jour(s) et horaires suivants :

Etudes surveillées	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Soir de 16h30 à 18h00 - de 16h30 à 17h00 : récréation et goûter (fourni par les familles) - de 17h00 à 18h00 : études surveillées				
Supplément garderie de 18h00 à 18h30				

Les informations enregistrées sont réservées uniquement à l’usage des services « restauration scolaire » et « Garderie » de la Mairie et ne peuvent être communiquées à des tiers. Depuis la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s’adressant directement à la Mairie de Sainte-Colombe (Rhône).

3. Personnes autorisées à récupérer l'enfant

NOM	Prénom	Lien de parenté (ou autre)	Téléphone

Il est précisé que les personnes autorisées devront être munies d'une pièce d'identité qui pourra leur être demandée par le personnel encadrant.

4. Engagements des parents

En inscrivant mon / notre enfant au service d'accueil périscolaire, je m'engage / nous nous engageons à respecter les modalités d'inscription, de réservation et de paiement et les horaires, ainsi que les règlements intérieurs.

Le service d'accueil périscolaire ferme ses portes à 18h30. Des retards répétés pourront remettre en cause, de manière temporaire ou définitive, l'accueil de l'enfant et/ou l'application de pénalités.

Date et signature des parents :